

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 FEVRIER 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le 26 février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER.

Absents excusés : Nicolas CHAPON - Frédéric MAINAS - Sandrine DAVID

Pouvoirs : Nicolas CHAPON à Violaine PATISSIER
Sandrine DAVID à Nicole MEYRIEUX

Secrétaire nommée pour la séance : Nicole MEYRIEUX

==*==*==*==*==*==

Avant de commencer la réunion, Monsieur informe le Conseil Municipal qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour : fixer des durées d'amortissement par délibération. Cela nous a été demandé par la trésorière.

- Sur le budget assainissement : durée d'amortissement de 5 ans des frais d'études pour la Délégation de Service Public
- Sur le budget assainissement : durée d'amortissement de 30 ans pour la clôture du poste de relevage du Lotissement de Valorges
- Sur le budget communal : durée d'amortissement de 10 ans des frais d'études du PLU
→ Approbation à l'unanimité

Fabienne BEAUJEU demande s'il est également possible de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour fixer les tarifs de la salle d'animation sur 2020, après les travaux. En effet, ces tarifs n'ont pas été fixés pour le moment, mais ils sont demandés par plusieurs personnes ayant loué la salle cette année.

1. Approbation PV réunion précédente

Paul MONCHANIN et Marie-Jeanne BLANDIN signalent que concernant le point sur la DIA pour la parcelle A 553 située à La Pinée, il y a une erreur : les 3 voix CONTRE étaient des abstentions. → le PV sera modifié.

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 9 voix POUR et 1 abstention (Marie-Jeanne BLANDIN).

2. CoPLER – Avenant n° 1 à la convention de mutualisation 2018

Suite au travail mené dans le cadre de la mutualisation des services techniques, il est proposé d'intégrer une banque de matériel dans les services à la prestation.

Cette banque de matériel permettra d'optimiser les ressources matérielles des communes adhérentes et de la CoPLER.

Chaque adhérent propose librement le matériel qu'il envisage de mettre à disposition du service technique mutualisé.

Les modalités de fonctionnement sont décrites dans un règlement.

Dans un souci de simplification administrative, il est proposé également d'intégrer les interventions des équipes environnements dans les services à la prestation pour les communes membres.

→ Approbation à l'unanimité

3. Approbation des comptes de gestion 2019 – commune et assainissement

Le Conseil Municipal doit approuver le compte de gestion de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. Il est établi par le comptable public.

→ Approbation à l'unanimité des 2 comptes de gestion

4. Approbation des comptes administratifs 2019 – commune et assainissement

Fabienne BEAUJEU, deuxième Adjointe en charge des finances, prend la présidence de la séance pour ce point et présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2019 pour le budget assainissement :

<i>Exploitation :</i>	Dépenses	21 539.60 €
	Recettes	21 968.71 €
<i>Investissement :</i>	Dépenses	19 417.99 €
	Recettes	68 506.22 €

Fabienne BEAUJEU présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2019 pour le budget communal :

<i>Fonctionnement :</i>	Dépenses	272 728.34 €
	Recettes	423 456.52 €
<i>Investissement :</i>	Dépenses	234 303.73 €
	Recettes	181 651.57 €

Le Conseil Municipal doit approuver le compte administratif de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. A la différence du compte de gestion, il est établi par la commune.

Le Maire s'est retiré le temps du vote par les conseillers : approbation l'unanimité des 2 comptes administratifs.

5. Affectation du résultat 2019 – commune et assainissement

Pour le budget communal, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2019, qui est de 150 728.18 € est proposée en totalité en réserves à l'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement.

→ Approbation à l'unanimité

Pour le budget assainissement, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2019, qui est de 429.11 € est proposée en totalité en report de fonctionnement, au compte 002.

→ Approbation à l'unanimité

6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal doit fixer, par une délibération, les taux des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie) qu'il souhaite appliquer en 2020.

Il est proposé de ne pas les augmenter.
Les taux appliqués seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 15.31 %
- Taxe foncière bâtie : 14.11 %
- Taxe foncière non bâtie : 28.01 %

→ Approbation à l'unanimité

7. Approbation des budgets primitifs 2020 - commune et assainissement

Le Conseil Municipal doit voter le budget primitif. Il s'agit du budget prévisionnel de l'exercice. Il établit les dépenses et les recettes pour l'année. Il doit être équilibré en dépenses et en recettes, mais aussi en investissement et en fonctionnement.

Budget communal :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 304 450.00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 768 033.38 €.

→ Approbation du budget communal à l'unanimité

Budget assainissement :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour 19 057.82 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 66 241.23 €.

→ Approbation du budget assainissement à l'unanimité.

8. Suivi travaux commissions

- Animation : le carnaval des enfants a eu lieu le mardi 25 février. Une quinzaine d'enfants étaient présents.

9. Questions et informations diverses

- Marie-Jeanne BLANDIN informe que lors du dernier conseil d'école, un réaménagement des horaires de récupération des enfants le soir a été demandé. Un courrier a été adressé aux familles pour leur demander leur avis, sachant que le transporteur reste le seul décideur.

- L'agent technique et Marie-Jeanne BLANDIN ont refait la pelouse et les bordures devant la mairie.

- Monsieur le Maire a demandé un devis pour un changement de certains points d'éclairage public dans le Bourg. Le montant total des travaux est de 18 830 € HT. Le SIEL prend à sa charge 56 %. Reste à la commune la somme de 10 544 € HT.

Point rajouté à l'ordre du jour : tarifs 2020 pour la salle d'animation

La salle d'animation étant en travaux depuis octobre dernier et jusqu'à fin mai, les tarifs pour 2020 (à partir de juin) n'ont pas été fixés. Comme il y a déjà des demandes de location, les particuliers souhaitent connaître le prix. Il est proposé de laisser les tarifs 2019 pour les locations de l'année 2020.

→ Approbation à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.